



MAIRIE  
DE

**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°68/2022

### Portant sur l'interdiction de stationnement

**Le Maire de la Commune de COGGIA,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement est interdit au lieu-dit CASONE devant les escaliers d'accès à la place FRANCHI ainsi que sur la totalité de la place FRANCHI hameau de COGGIA MAIO.

**ARTICLE 2 :** L'aire d'interdiction est matérialisée par une bande blanche au sol.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Yann SKOCZYLAS, lieutenant de la communauté de la brigade de Vico-Cargèse et Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COGGIA le 22 Juillet 2022

Pour expédition conforme au registre

Le Maire de la Commune de COGGIA

